

RÉTRIBUTION DU COURANT INJECTÉ PAR DES PRODUCTEURS INDÉPENDANTS

Rétribution en fonction du mode de production

VALABLE DÈS
LE 1^{ER} JANVIER
2017



RÉTRIBUTION DU COURANT INJECTÉ PAR DES PRODUCTEURS INDÉPENDANTS

VALABLE DÈS
LE 1^{ER} JANVIER
2017

Énergie renouvelable avec injection régulière

(Énergie hydroélectrique, chaleur environnante, géothermie, gaz d'épuration et biogaz, biomasse)

Rétribution/ tarif	Remboursement énergie ct./kWh	Contribution de sou- tien ESB ct./kWh	Rémunération totale ct./kWh
Haut tarif	7.0	4.0	11.0
Bas tarif	4.0	4.0	8.0

Énergie renouvelable avec injection sporadique

(d'origine solaire et éolienne)

Rétribution/ tarif	Remboursement énergie ct./kWh	Contribution de sou- tien ESB ct./kWh	Rémunération totale ct./kWh
Haut tarif	7.0	4.0	11.0
Bas tarif	4.0	4.0	8.0

Énergie non renouvelable avec injection régulière

(Centrale de cogénération, couplage chaleur-force)

Rétribution/ tarif	Remboursement énergie ct./kWh	Contribution de sou- tien ESB ct./kWh	Rémunération totale ct./kWh
Haut tarif	7.0	0.0	7.0
Bas tarif	4.0	0.0	4.0

Énergie non renouvelable avec injection sporadique

(Groupes de secours)

Des conventions contractuelles spéciales sont arrêtées à cet effet.

Haut tarif: 08h – 20h, du lundi au vendredi

Bas tarif: 20h – 8h + samedi + dimanche

TVA: tous les prix TVA en sus

Sont applicables les Conditions générales d'ESB pour le raccordement et l'utilisation des réseaux de distribution et la fourniture d'électricité (annexe des tarifs incluse). Il faut en particulier veiller à annoncer assez tôt la mise en service de l'installation de production d'électricité.

Questions

Vous avez des questions à propos de la rétribution du courant injecté? Appelez-nous ou écrivez-nous:

Téléphone 032 321 13 00

E-mail info@esb.ch

Nous vous conseillons volontiers.

Champ d'application de la rétribution

Afin d'augmenter cette proportion, la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) a été introduite en date du 01.05.2008. A ce titre, Swissgrid est votre interlocuteur central. Le site www.swissgrid.ch vous fournit l'ensemble des informations et formulaires d'inscription pour la RPC. Dans la mesure où votre production d'électricité n'est pas reprise par Swissgrid, ESB rétribue l'énergie excédentaire aux tarifs ci-contre. On fait ici une distinction entre l'électricité issue d'énergies primaires renouvelables et non renouvelables, ainsi qu'entre les injections régulières et sporadiques. Les installations dont la puissance est égale ou supérieure à 30 kVA, ou les installations pouvant être commandées par ESB, donnent lieu à des conventions particulières.

Mesure des flux d'énergie

Les flux d'énergie sont mesurés séparément. ESB détermine le type de mesure et le dispositif de mesure requis. Les frais d'installation et de montage du dispositif de mesure incombent au producteur.



Energie Service Biel/Bienne

Gottstattstrasse 4, rue de Gottstatt, Postfach / CP 4263, 2500 Biel/Bienne 4,

Tel. 032 321 12 11, Fax 032 321 12 90, www.esb.ch